



Commune de
St-Sulpice

MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 15/2025

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 61'000.- TTC
POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR TONDEUSE
POUR LE SERVICE DE VOIRIE**

DÉPÔT DU PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL

LE 5 NOVEMBRE 2025

SÉANCE DE COMMISSION

LE 10 ou 13 NOVEMBRE 2025

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION AU GREFFE

LE 29 NOVEMBRE 2025

VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

LE 10 DECEMBRE 2025

St-Sulpice, le 13 octobre 2025

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 61'000.- TTC POUR L'ACHAT
D'UN TRACTEUR TONDEUSE POUR LE SERVICE DE VOIRIE**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à accorder à la Municipalité un crédit de CHF 61'000.- TTC pour le remplacement du tracteur tondeuse du Service de Voirie, devenu vétuste.

2. CONTEXTE

Le Service de Voirie est équipé actuellement du tracteur tondeuse suivant :

Modèle :	Kubota F3680
Carburant :	diesel
Date d'immatriculation :	22.02.2011
Date d'achat :	22.02.2011
Heures d'utilisation :	3'140 heures
Prix catalogue :	CHF 59'850.-

Ce tracteur tondeuse, mis en service en 2011, est sujet à des pannes fréquentes et coûteuses, et doit être remplacé.

Le parc de véhicules étant vieillissant, la question de son renouvellement s'est posée amenant son lot de questions : fallait-il remplacer un véhicule par un autre du même type ? Quelle motorisation choisir et quel en serait l'impact environnemental ?

En décembre 2023, le Service de Voirie a mandaté la société Hymexia afin d'effectuer un « Audit organisationnel, financier et environnemental du parc de véhicules de la Commune de St-Sulpice » dans le but d'établir une nouvelle stratégie et un plan de renouvellement de celui-ci. L'analyse a porté sur la situation actuelle, amenant à une proposition d'une nouvelle stratégie sur la composition du parc, des simulations de différentes mesures avec plus ou moins d'impacts environnementaux ainsi qu'en fine une proposition de planning.

Selon le rapport de la société Hymexia, la durée de vie moyenne maximale préconisée pour ce type de véhicule, soit 8 ans, est déjà largement dépassée. Pour la majorité des véhicules, l'on fait face à une augmentation exponentielle des frais de maintenance corrective en fonction de l'âge des véhicules. La stratégie de renouvellement d'un véhicule doit prévoir une durée de vie pour chaque véhicule qui permet de le remplacer avant que les frais de maintenance corrective n'atteignent le seuil critique de cette courbe exponentielle.

En l'occurrence, pour ce tracteur tondeuse, les coûts liés aux diverses pannes atteignent ce seuil critique. En juin 2024, une panne était déjà intervenue, avec des frais de réparation de l'ordre de CHF 3'250.-. Puis, le service effectué à fin 2024 a coûté CHF 2'150.-. Depuis le 15 juin dernier, ce véhicule est à nouveau en panne : les réparations estimées s'élèvent à CHF 7'000.-, sans garantie.

Dans le cadre de la démarche de recherche de véhicules de remplacement et analyses d'offres y relatives, le Service de Voirie avait étudié la possibilité d'acquérir un tracteur d'occasion Gianni Ferrari proposé par le mécanicien de la société Atelier Copra Sàrl, qui s'occupe de l'entretien et des réparations sur le parc de véhicules du service. Cependant, après utilisation, cette machine ne s'est pas révélée conforme aux attentes : pannes récurrentes, ramassage insuffisant et entretien complexe. C'est la raison pour laquelle le préavis n° 13/2025 a été retiré.

Le Service de Voirie est dès lors revenu à la présélection des deux modèles initiaux neufs qu'il avait étudiés avant d'opter pour un véhicule d'occasion.

3. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères retenus pour la sélection du nouveau véhicule sont les suivants :

- Performances (tonte du gazon ou de l'herbe)
- Niveau sonore
- Largeur de la machine (adaptée aux trottoirs)
- Prix
- Maintenance
- Retours d'expérience d'autres communes
- Confort pour l'utilisateur

A noter que l'utilisation du tracteur tondeuse n'est pas régulière, en raison de la nature spécifique de sa tâche : en automne et en hiver, elle est réduite (nettoyage des feuilles dans les parcs publics), tandis que l'été, notamment durant la période de tonte, elle est plus importante. Lissée sur l'année, l'utilisation moyenne correspond à 1 heure par jour ouvrable, soit 224 heures par an (cette utilisation a été sous-estimée dans le rapport de la société Hymexia).

La société Hymexia précisait dans son rapport que les activités de tonte et de déneigement ne peuvent pas être reprises par un véhicule plus polyvalent. Par ailleurs, après avoir étudié et testé plusieurs machines, aucune alternative électrique équivalente n'a été trouvée sur le marché.

4. OFFRES COMPARATIVES

Vous trouverez ci-dessous les détails et coûts des différentes offres retenues pour le tracteur tondeuse de remplacement.

	Prix	Points positifs	Points négatifs
Challut Green Service SA John Deere	CHF 93'620.- TTC	+ bonne machine + répond aux critères	- trop large pour nos besoins (ramassage latéral)

Atelier CoPra Sàrl Grillo	CHF 66'000.- TTC	+ bonne machine + répond aux critères + prix compétitif	- arceau de sécurité un peu trop haut
Atelier CoPra Sàrl Gianni Ferrari	CHF 57'788.- TTC	+ prix inférieur, car véhicule d'occasion (2 ans)	- machine moyenne après essai - ne répond plus aux critères - occasion, garantie limitée à 3 mois
AMS atelier mécanique Spanhauer Iseki	CHF 74'900.- TTC	+ bonne machine + répond aux critères	- arceau de sécurité un peu trop haut - prix plus cher que le Grillo de l'Atelier CoPra Sàrl

Les prix sont indiqués sans la reprise de l'ancien tracteur, évalué entre CHF 2'000.- et CHF 9'470.-.

5. OFFRE RETENUE

Après plusieurs essais et comparaisons par le Service de Voirie, la préférence s'est portée sur les modèles Grillo et Iseki. Ces deux tracteurs, répondant aux besoins, sont fiables et largement utilisés par d'autres communes. Ils ont par ailleurs bénéficié d'évolutions notables, notamment l'intégration d'un système de ramassage central, ainsi qu'un système d'antipollution aux normes actuelles. En outre, ils sont équipés d'une cabine pour le conducteur, garantissant un confort accru lors de l'utilisation.

Ces deux modèles répondent à l'ensemble des critères retenus, à l'exception de la hauteur. Cependant, ce critère n'est pas significatif, car la future machine ne sera plus affectée à certaines tâches, notamment le déneigement, et c'est cette tâche qui nécessite une faible hauteur permettant de passer sous les arrêts de bus. Comme évoqué plus haut, la société Hymexia a jugé la fonction de déneigement inadaptée pour ce type de machine.

Les deux tracteurs tondeuses présentent des caractéristiques techniques comparables. Néanmoins, le modèle Grillo a été privilégié en raison de son rapport qualité-prix plus avantageux. De plus, son entretien pourra être assuré par un mécanicien local, de l'Atelier CoPra Sàrl, reconnu pour sa réactivité et la qualité de ses interventions.

La Municipalité recommande donc l'achat du tracteur tondeuse Grillo auprès de la société Atelier CoPra Sàrl à St-Saphorin-sur-Morges, pour un montant de CHF 66'000.- TTC. Seront déduits de ce coût le montant de la reprise du véhicule actuel, soit CHF 5'000.-.

6. FINANCEMENT

Le financement de cet achat, après déduction du montant de la reprise du véhicule actuel, se fera par un emprunt, dans la limite du plafond d'endettement.

7. AMORTISSEMENT

Le tracteur tondeuse sera amorti en 8 ans, en accord avec le modèle comptable harmonisé MCH2 et sur recommandation de la société Hymexia.

8. CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE


- vu le préavis municipal n° 15/2025,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,


DÉCIDE


- d'accepter le préavis municipal n° 15/2025 ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 61'000.- TTC pour l'achat d'un tracteur tondeuse pour le Service de Voirie, en remplacement du tracteur actuel ;
- d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par l'emprunt dans la limite du plafond d'endettement.

Adopté par la Municipalité en séance du 13 octobre 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :  E. Dubuis

La Secrétaire :  S. Decré



Déléguée municipale : Corinne Willi

Annexes : plan d'investissement des véhicules, stratégie de remplacement

Annexe : rapport audit véhicules établi par la société Hymexia, à disposition pour téléchargement, sur demande à la Municipalité

Annexe « Plan d'investissement » (page 52 du rapport Hymexia)

	2024/2025	2025/2026	2026/2027	2027/2028	2028/2029
1. Voiture électrique		30'000 CHF			
2. Voiture électrique		40'000 CHF			
3. Camionnette électrique multilift				140'000 CHF	
4. Camionnette électrique				92'000 CHF	
5. Camionnette électrique multilift					140'000 CHF
6. Camionnette 7 t diesel		90'000 CHF			80'000 CHF
7. Kubota F3680	90'000 CHF				
8. Kubota B2311					
9. Balayeuse électrique			305'600 CHF		
10 Pelle Yanmar					120'000 CHF
11 Mini-pelle Takeuchi					
12 Élévateur TEU					
13 Remorque Henmann					
14 Goupil électrique		55'000 CHF			
Total	90'000 CHF	215'000 CHF	305'600 CHF	232'000 CHF	340'000 CHF

Annexe « Stratégie de remplacement » (page 44 du rapport Hymexia)

